



## Réunion publique sur le SCoT

### Echanges autour du PADD

Rouen / 24 septembre 2012

La Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) a engagé l'élaboration de son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** en associant l'ensemble des acteurs du territoire. Dans le cadre de la **phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD)**, deux réunions publiques territorialisées ont été organisées. La première réunion s'est tenue le **lundi 24 septembre** de 18h30 à 20h30, à H2O à Rouen.



La rencontre, introduite par Frédéric Sanchez, Président de la CREA, a débuté par un rappel des objectifs du SCoT.

La réunion s'est poursuivie par un retour sur le premier cycle de concertation, notamment les Cafés du SCoT qui ont contribué à l'élaboration du Diagnostic.

Les principales orientations du PADD ont ensuite été présentées, selon quatre axes thématiques : Economie/Attractivité du territoire ; Protection de l'environnement / Développement urbain ; Habitat ; Transports/Mobilité. À l'issue de la présentation, les participants ont pu échanger et débattre sur ces orientations.

## + Mobilité

### Le contournement Est

« **Pourquoi le contournement Est n'est-il pas cité dans le projet que dessine le SCoT, alors qu'il est indispensable pour les habitants des quartiers Est ?** »

#### Réponses

→ Le SCoT est un projet à horizon 15-20 ans qui doit nous permettre d'organiser la vie de l'Agglomération, quels que soient les éclairages à venir. C'est un document d'intentions qui permet de contenir les évolutions et ne les limite pas. Le choix de la construction du contournement Est **n'appartient pas au champ de compétences du SCoT.**

→ Cependant, c'est un enjeu pour le territoire sur lequel les élus devront se positionner car **une desserte routière pour le projet Seine Aval est plus que jamais nécessaire.** C'est pourquoi **le contournement Est devra figurer dans le SCoT.** Par ailleurs, le Préfet de Région a décidé de réunir les élus locaux concernés pour étudier les différents tracés possibles.

### Le développement fluvial

« **Compte tenu des problèmes de circulation routière constatés sur le territoire, il semble impératif de miser sur le développement fluvial de la CREA.** »

#### Réponse

→ L'activité de Rouen et du Havre place cet ensemble portuaire au premier rang des ports français. C'est un point largement positif qu'il faut continuer de renforcer. C'est pour cela que le Grand Port Maritime de Rouen mène actuellement **d'importants travaux qui visent au renforcement de la compétitivité du site** (en permettant notamment d'accueillir des navires de tonnage plus importants). Il existe une réelle nécessité de mobiliser tous les efforts possibles avec l'ensemble des communes concernées, car la part du fluvial dans les déplacements globaux est en train de diminuer.



## + Urbanisme

## L'étalement urbain

« **Notre territoire semble rencontrer des difficultés à enrayer l'étalement urbain et commercial. Qu'est-il prévu afin d'y remédier ?** »

### Réponse

→ Il est important de savoir aussi pointer du doigt les éléments positifs. **L'Agglomération fait partie des territoires dont les espaces naturels ont été le moins consommés** : elle est toujours composée d'1/3 de forêts et seuls 25% de son territoire sont artificialisés. Son atout majeur est de rester un territoire naturel.

## Les berges de Seine

« **Le développement de l'activité portuaire est-il compatible avec la valorisation des berges de Seine qui subissent déjà une grande pression des infrastructures portuaires et de déplacements ?** »

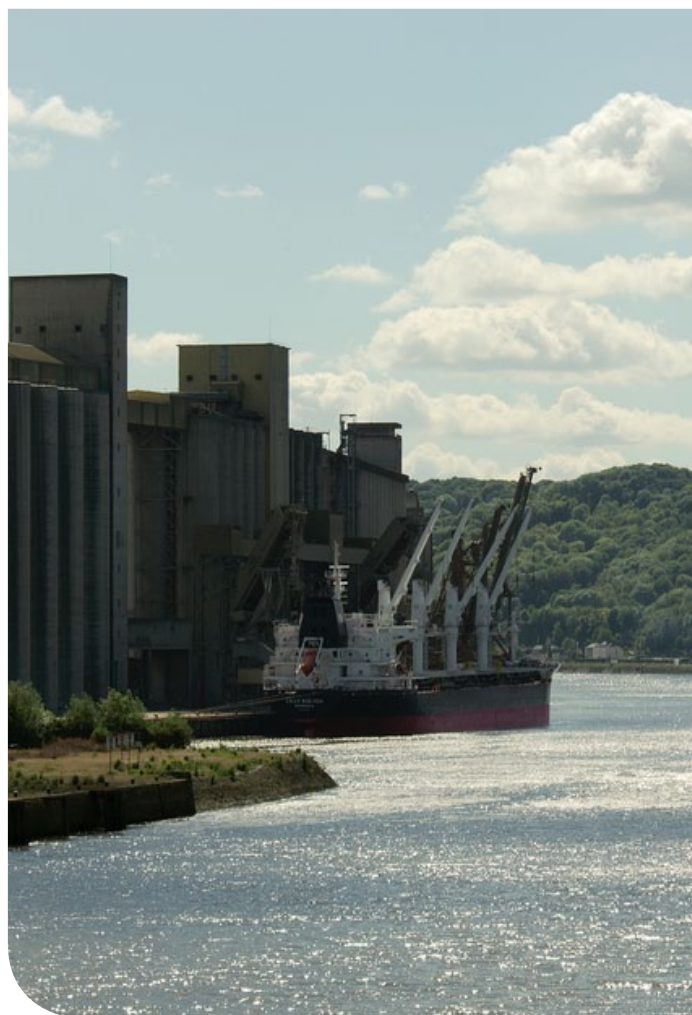
### Réponses

→ Pour leur rôle dans l'environnement, le cadre de vie et le développement économique du territoire, **les berges de Seine ont bien été identifiées comme zone d'enjeux** dans le SCoT.

→ Mais l'enjeu du devenir de ces terres justifie **une grande prudence** et le besoin d'une réflexion longue. En outre, les problématiques de finances publiques, de coûts d'achat du foncier et de dépollution (pour les friches industrielles) complexifient les préconisations d'actions qui figurent dans le SCoT.

→ Le territoire a développé une stratégie d'attractivité économique à travers la filière agricole, l'enseignement supérieur, le tourisme et la culture. **L'attractivité et le développement font l'objet des premiers axes du PADD** et sont notamment centrés sur la valorisation de la Seine.

→ Néanmoins, **cette ambition doit être compatible avec l'environnement**. C'est pourquoi la densification est au cœur du développement du territoire. Elle passe par la requalification des sites existants, la recherche d'une meilleure desserte en transports en commun, etc.



## + Energie / Santé

### L'autosuffisance

« Il est rassurant de voir que le SCoT préconise la densification et le rapprochement des fonctions; de même, les récentes décisions en matière de transport et mobilités vont dans le bon sens. Néanmoins, la question de l'autosuffisance devrait être traitée. »

#### Réponses

→ Le SCoT promeut et protège **les filières agricoles**, et à travers elles les filières vertes et le développement d'une agriculture de proximité, mais n'a pas vocation à se substituer aux documents compétents ou aux décisions des instances concernées.

→ Sur les thématiques énergétiques, **le PCET (Plan Climat-Energie Territorial) est plus à même d'apporter des solutions adaptées**. SCoT et PCET se réalisent conjointement pour une plus grande cohérence des deux documents, pour une efficacité accrue de la politique énergétique.



### La santé

« La santé est une thématique absente du SCoT, alors que la vigilance est plus que jamais de mise sur les indicateurs environnementaux. Quelle en est la raison ? »

#### Réponses

→ Les solutions qu'apportera le SCoT ne peuvent pas se substituer aux **orientations données par le ministère de la Santé**, ni réglementer ce qui relève des hôpitaux publics. Ces domaines relèvent donc de l'Etat ou d'organismes de l'Etat face auxquels le SCoT ne peut que s'adapter.

→ Concernant l'atteinte de bons niveaux des **indicateurs écologiques et environnementaux**, le SCoT tente de mettre en place le cadre le plus favorable à un environnement sûr et un climat sain pour ses habitants.





## + Gouvernance

### Les moyens pour agir

« **De quels moyens le SCoT sera-t-il doté? Ira-t-il jusqu'à contraindre les communes ?** »

#### Réponses

→ Dans de nombreux domaines, le SCoT mettra en place un cadre d'actions davantage qu'il n'imposera des contraintes aux communes. Il **n'a pas vocation à faire : il permet de faire** et rappelle ce vers quoi on doit aller.

→ À ce stade, **l'idée n'est pas de contraindre l'échelle territoriale inférieure, mais d'aider à la compréhension de tous** pour que chaque élu puisse agir au plus près de la volonté des habitants. C'est pour cela que le SCoT impose un temps de travail long, approfondissant les différentes thématiques et mettant en ordre la réflexion.

### L'échelle communale

« **La fusion de communes ne permettrait-elle pas un pilotage plus efficace, notamment sur les questions d'aménagement commercial, où la concurrence entre les territoires est forte ?** »

#### Réponses

→ Tout d'abord, il faut garder en tête que les habitants appréhendent avec réticence la disparition de leur commune.

→ Par ailleurs, la CREA dispose d'une légitimité d'action qui lui permet de prendre les décisions structurantes nécessaires à l'avenir du territoire, comme Fil'Or, qui est **une réponse aux problèmes de transports en commun dans les zones rurales**. Mais **le SCoT reste in fine un outil à la disposition des communes** qui devront ensuite le traduire dans leur PLU.

→ En ce qui concerne le **développement commercial**, le maire ne dispose plus des outils juridiques et réglementaires lui permettant de contrôler les surfaces commerciales supérieures à 1000m<sup>2</sup>.



### EN CONCLUSION

Frédéric Sanchez, Président de la CREA, conclut la séance en soulignant les ambitions puissantes affichées dans le document du PADD et en remerciant les participants pour leur présence, tout en les invitant à suivre les réflexions du SCoT amené à s'enrichir dans les mois suivants.





## La concertation continue !

### S'informer

Une exposition dédiée au projet et un site internet :

[www.la-crea.fr/la-crea-demain-2030](http://www.la-crea.fr/la-crea-demain-2030)

### S'exprimer

Des rencontres publiques (cafés du SCoT), des registres d'expression disponibles au siège de la CREA et dans les pôles de proximité, et une adresse mail :

[scot@la-crea.fr](mailto:scot@la-crea.fr)